

# Projet d'Aménagement et de Développement Durable

P  
L  
A  
N  
  
L  
O  
C  
A  
L  
  
D'  
U  
R  
B  
A  
N  
I  
S  
M  
E



Commune de **LUZECH**

Mai 2009

Département  
du Lot

Atelier Sol et Cité, G. FRESQUET / B. FRAUCIEL Atelier d'Urbanisme et d'Architecture 5 faubourg de Narcès 46800 MONTCUQ

23 route de Blagnac 31200 TOULOUSE Tel. 05 61 57 86 43 Fax. 05 61 57 97 78


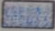
## Note générale.

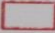
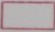
Le PLU de LUZECH a été le premier PLU approuvé du département. Ce PLU a permis un développement plus maîtrisé de l'urbanisation (notamment par le jeu des PVR) mais ne répond pas à certaines dispositions de la loi Urbanisme et Habitat amendant la loi SRU.

L'augmentation de population de la commune, la restructuration des équipements publics et notamment du complexe scolaire, la requalification de certains territoires affectés à l'habitat justifie la révision du PLU.

## Préserver les masses boisées, le réseau hydrographiques et prendre en compte les sites naturels recensés



 Espaces naturels  
 Zone inondable

 ZNIEFF de type I (Impernal)  
 ZNIEFF de type I (vallée du Lot)

### ➤ Pour les masses boisées :

#### - Maintenir les espaces boisés existants

La commune possède d'importants espaces boisés, et des corridors pastoraux sur son territoire. Elle souhaite les protéger (les espaces du Lot, les boisements des plateaux...) en incorporant ces espaces boisés parmi les secteurs naturels.

#### - Remettre en place des espaces naturels d'importance

Les espaces naturels ont été redéfinies plus largement pour permettre de recréer des ensembles d'importance homogènes et cohérents. Ils correspondent aux plateaux au Nord et au Sud de la vallée du Lot.

### ➤ Concernant les zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique

*Le site Versants Rocailleux et pelouses Seches Sommitales de l'Impernal* (ZNIEFF de type I) recense une biodiversité remarquable avec des espèces caractéristiques ou rares très localisées. De ce fait, il est incorporé intégralement dans la zone naturelle de la commune. *Le site de la vallée du Lot* (ZNIEFF de type II) comprend une surface beaucoup plus importante et incorpore le bourg et ses extensions; de ce fait elle n'est pas classée de manière exhaustive en zone Naturelle. Pour autant, plus de la moitié de sa surface est constituée de zones agricoles et naturelles.

### ➤ S'agissant du réseau hydrographique :

#### - Renforcer la lisibilité des cours d'eau dans les secteurs naturels

Une grande partie de la rivière du Lot et sa ripisylves sont intégrées dans des zones agricoles et naturelles (*La ripisylve, étymologiquement la « forêt de la rive » est l'ensemble des formations boisées présentes sur les rives d'un cours d'eau.*)

## Orientations générales

### PRESERVER LE CADRE NATUREL

Préserver les espaces boisés, préserver le réseau hydrographique et prendre en compte les sites naturels recensés.(voir PLU actuel)

### MAINTENIR ET RENFORCER LES ACTIVITES ECONOMIQUES DU TERRITOIRE

Protéger la pratique agricole

Renforcer les pôles d'activités

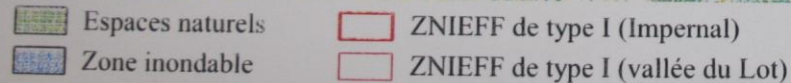
### METTRE EN PLACE UN DEVELOPPEMENT URBAIN COHERENT

Maintenir un rythme de développement qui conserve le caractère rural du territoire

Développer l'essentiel de l'urbanisation à l'Ouest du bourg sur des secteurs stratégiques.

Permettre un développement sur les hameaux en cohérence avec la structure des hameaux existants.

## Préserver les masses boisées, le réseau hydrographiques et prendre en compte les sites naturels recensés



### ➤ Pour les masses boisées :

#### - Maintenir les espaces boisés existants

La commune possède d'importants espaces boisés, et des corridors pastoraux sur son territoire. Elle souhaite les protéger (les espaces du Lot, les boisements des plateaux...) en incorporant ces espaces boisés parmi les secteurs naturels.

#### - Remettre en place des espaces naturels d'importance

Les espaces naturels ont été redéfinies plus largement pour permettre de recréer des ensembles d'importance homogènes et cohérents. Ils correspondent aux plateaux au Nord et au Sud de la vallée du Lot.

### ➤ Concernant les zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique

*Le site Versants Rocailleux et pelouses Seches Sommitales de l'Impernal* (ZNIEFF de type I) recense une biodiversité remarquable avec des espèces caractéristiques ou rares très localisées. De ce fait, il est incorporé intégralement dans la zone naturelle de la commune. *Le site de la vallée du Lot* (ZNIEFF de type II) comprend une surface beaucoup plus importante et incorpore le bourg et ses extensions; de ce fait elle n'est pas classée de manière exhaustive en zone Naturelle. Pour autant, plus de la moitié de sa surface est constituée de zones agricoles et naturelles.

### ➤ S'agissant du réseau hydrographique :

#### - Renforcer la lisibilité des cours d'eau dans les secteurs naturels

Une grande partie de la rivière du Lot et sa ripisylves sont intégrées dans des zones agricoles et naturelles (*La ripisylve, étymologiquement la « forêt de la rive » est l'ensemble des formations boisées présentes sur les rives d'un cours d'eau.*)